Déclaration préalable des périodes complémentaires des soldes

(Articles L. 310-3, L. 310-5, R. 310-15 et R 310-15-1 du code de commerce)

Extrait de l'article L.310-3 du code de commerce : « *2° Une période d'une durée maximale de deux semaines ou deux périodes d'une durée maximale d'une semaine, dont les dates sont librement choisies par le commerçant ; ces périodes complémentaires s'achèvent toutefois au plus tard un mois avant le début des périodes visées au 1° ; elles sont soumises à déclaration préalable auprès de l'autorité administrative compétente du département du lieu des soldes ou du département du siège de l'entreprise pour les entreprises de vente à distance*. »

1 – Déclarant

Nom, Prénoms ou pour les personnes morales, dénomination sociale:

- ----------

Nom du représentant légal ou statutaires (pour les personnes morales)

- ----------

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse : n° _____ Voie ----------

Complément d'adresse : ----------

Code postal : ---------- Localité : ----------

Téléphone : ---------- Adresse électronique : ----------

Nom du site ou des sites électroniques marchands concernés par la déclaration :

2- Caractéristiques de la vente en soldes

La présente déclaration concerne :

Une 1er période complémentaire dans l'année civile : du ___/___/____ au ___/___/____ (1)

Une 2ème période complémentaire dans l'année civile : du ___/___/____ au ___/___/____ (1)

Si 2ème période, *rappeler les dates de la première période complémentaire* :
du ___/___/____ au ___/___/____ (1)

(1) Format JJ/MM/AAAA

3- Engagement du déclarant

Je soussigné, auteur de la présente déclaration : (nom, prénom) ---------- , certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-3, R. 310-15 et R. 310-15-1 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente en soldes constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal.

4- Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée : N° d'enregistrement :

Observations :